

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2023

Compte-rendu affiché le : 13 Janvier 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05
Janvier 2023

N° 23-01-03

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29

OBJET :

Régie service animation –
Tarifs des conférences

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

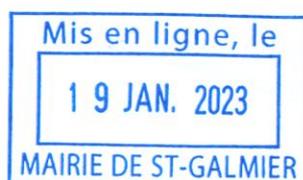
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange
MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET –
Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE –
Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine
CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS –
Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge
GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY –
Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE – Céline
BENNICI – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL
– Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD - Jean-
Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Gilles GRANGIER – Françoise
PION à Jacques DECHANDON.

Membre absent : Lydie THOLLOT.



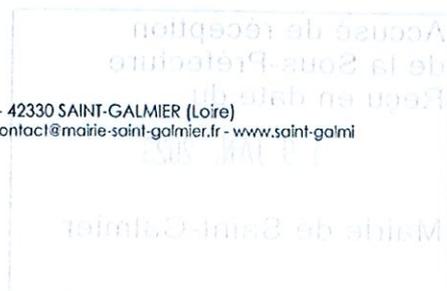
Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 JAN. 2023

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr



OBJET DE LA DELIBERATION :

REGIE SERVICE ANIMATION – TARIFS DES CONFERENCES

Madame Arlette PEIREIRA, adjointe au Maire, rappelle que chaque année, des conférences sont organisées à la Roseraie. Par délibération du 15 janvier 2015, un tarif unique de 3€ avait été acté.

A la suite d'un travail avec l'association Les Amis de la Roseraie, il semble opportun de distinguer les droits d'entrée entre les adhérents et les non adhérents à l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la mise en place des tarifs suivants pour les conférences à la Roseraie et ce à compter du 01 janvier 2023 :

- 3 € pour les adhérents à l'association
- 6 € pour les non-adhérents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** les tarifs présentés ci-dessous, à savoir :
 - Conférence roseraie : 3 € pour les adhérents à l'association
 - Conférence roseraie : 6 € pour les non-adhérents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 16 Janvier 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 JAN. 2023

Mairie de Saint-Galmier

